

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 007/2023

Séance du 8 février 2023

**Date de la
convocation : 03/02/23**

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
03/02/2023**

Présents : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie (*arrivée à 18h45*), BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Absent excusé : MAUREL Jean-Claude.

Procuration : MAUREL Jean-Claude à HERIN Christophe.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	11	

Objet : « Aménagement cœur de Bourg – phase 1/ Rénovation des anciens vestiaires pour accueil de professionnels de santé » - Demandes de subvention Etat (Fonds Vert), Région et Département

La commune souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture au titre du fonds vert, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

La commune a mené une réflexion sur un projet global d'aménagement du cœur de bourg dont les objectifs sont les suivants :

- *Rénovation énergétique sur l'enveloppe et mode de régulation de la température*
- *Recréer une véritable centralité, un cœur de bourg, autour d'espaces et d'équipements d'animations, de services et commerces, valorisant l'environnement paysager et naturel de la commune.*
- *Requalifier les espaces publics et créer une offre immobilière et foncière favorables à l'accueil de nouvelles activités de services, de commerces et d'accueil de professionnels de santé*

Le programme déposé sera le suivant : « Aménagement cœur de Bourg – phase 1/ Rénovation anciens vestiaires pour accueil de professionnels de santé ».

Le montant estimatif prévisionnel de la rénovation des anciens vestiaires est le suivant :

- Travaux rénovation anciens vestiaires : 171 601,00€ HT
- Frais d'études et aléas : 37 752,00€ HT

➤ **Soit un total de 209 353 € H.T.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérécurrs accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Plan de financement			
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux	209 353.00€		
Etat (Fonds vert)		83 741.20 €	40.00
Conseil Départemental du Tarn		62 805.90 €	30.00
Conseil Régional (FRI)		20 935.30 €	10.00
Commune (autofinancement)		41 870.60 €	20.00
Total	209 353.00 €	209 353.00 €	

Où cet exposé, Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christophe HERIN

